

Revendications FNAS FO pour la CCNT 51

AUGMENTATION immédiate de la valeur du point ;

Récupération de tous les JOURS FERIES pour tous ;

RESTAURATION de l'ensemble des dispositions dénoncée en 2012.

SUPPRESSION des indices pour les 20 métiers dont les coefficients sont en dessous le SMIC ;

ATTRIBUTION de la prime décentralisée sans critère ni condition à tous les salariés et versée mensuellement ;

Versement de L'INDEMNITE de remplacement dès le 1^{er} jour d'absence du salarié remplacé ;

APPLICATION de l'avenant n° 2017-02 du 15 mars 2017 aux AMP et AES, du fait que ce sont les mêmes métiers ;

INTÉGRATION des Techniciens de l'intervention Sociale et Familiale dans le secteur éducatif ;

Reprise de L'ANCIENNETE intégralement en cas de promotion pour obtention d'un diplôme ;

La **révision de la CLASSIFICATION** et l'intégration des nouveaux métiers, respect du principe : « pour un même diplôme, attribution du même coefficient, quelle que soit la filière » ;

ABROGATION du coefficient minorateur de 0.925 pour le secteur de la petite enfance ;

CRÉATION d'un statut et d'une grille spécifique pour les surveillants de nuit (avec augmentation de l'indemnité de nuit), pour les maîtresses de maison et pour les agents d'accueil ;

La **RESTITUTION du temps de préparation**, pour tous les professionnels concernés, et non soumise à une présence effective sur le lieu de travail.

Et plus précisément, voir <https://www.fnasfo.fr>

**Résolution Professionnelle
XVII^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL
LA POMMERAIE (49) OCT 2016**

Défendre nos métiers et la formation professionnelle qualifiante

Améliorer nos conditions de travail

S'organiser entre salariés

Pour cela, rejoignez un syndicat Libre et Indépendant

ADHÉREZ à FORCE OUVRIÈRE

Contact :



<https://www.fnasfo.fr/a-propos/adherer/>



01 40 52 85 80



lafnas@fnasfo.fr



Retrouvez votre Union Départementale FO sur le site :
<http://www.force-ouvriere.fr/ud-fo>



CCNT

31 OCTOBRE 51

**ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
D'HOSPITALISATION,
DE SOINS, DE CURE
ET DE GARDE
À BUT NON LUCRATIF**



**LIBERTÉ ET
INDÉPENDANCE**

**Fédération Nationale
de l'Action Sociale
FNAS FO
7, passage Tenaille
75014 PARIS**

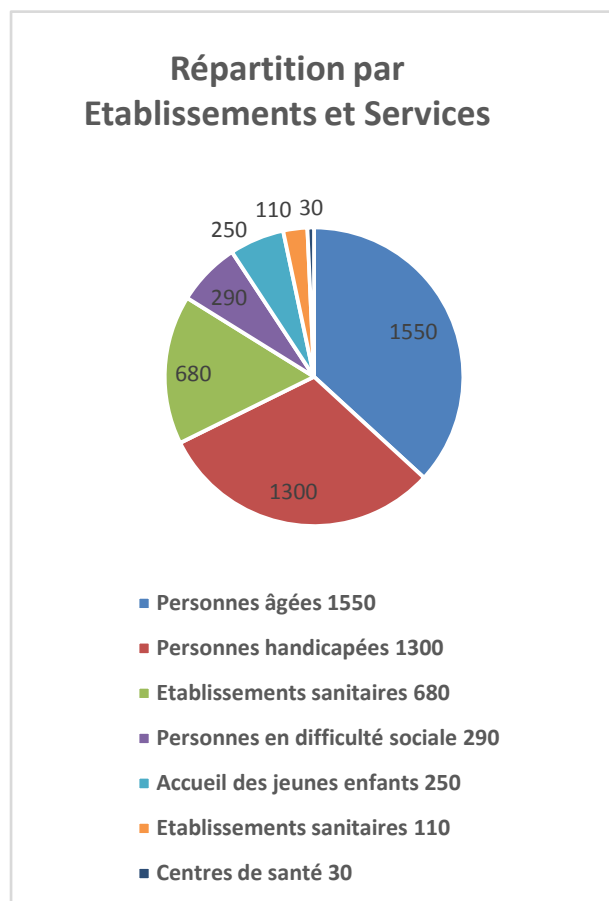
LA CCNT 51

4200 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif.

2.5 millions d'usagers soignés, pris en charge ou accompagnés.

1600 associations, fondations, mutuelles

Et plus de 230 000 salariés !



L'ACTUALITÉ

Après plusieurs rénovations en 2002, puis en 2012, certaines dispositions de la CCNT 51, comme la récupération des jours fériés, ont été supprimées.

C'est pourquoi, partout où ils sont présents, les délégués FO revendiquent la récupération de TOUS les jours fériés pour TOUS les salariés !

Les salariés voient de façon régulière :

- Des conditions de travail de plus en plus difficiles et qui se dégradent.
- Des arrêts maladie de plus en plus fréquents.
- Leur ancienneté niée, car les coefficients de plusieurs emplois sont encore sous la barre du SMIC
- Leur condition de rémunération insuffisante au regard des tâches demandées, et d'une valeur du point bien trop faible, qui ne permet pas de véritable reconnaissance professionnelle.
- Un manque de personnel et des budgets comprimés par les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens.

L'URGENCE

Lavaleur du point est actuellement à 4.425 €, elle passera au 01/07/2018 à 4.447 € !

N'ayant pas eu d'augmentation depuis 6 ans, cela reste dérisoire ! Nous ne pouvons nous satisfaire d'une telle « offrande ».

Les salariés de nos structures sont continuellement confrontés à des moyens financiers réduits, ils se considèrent même parfois comme « maltraitants » envers les patients et les résidents !!!

Cette situation est vécue, comme telle, dans toutes les structures de la CCNT 51.

Force Ouvrière milite et revendique avec fermeté pour une amélioration des conditions de travail et des droits des salariés.

SEUL OU ISOLÉ,
ON NE PEUT PAS GRAND-CHOSE,
ENSEMBLE,
ON PEUT GAGNER !

Avec FO,
revendiquons des
moyens à la hauteur
des besoins.